PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MONTCALM VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR la soussignée, Stéphanie Myre, greffière et directrice de la conformité municipale de ladite Ville, à l'effet que :

Il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Lin-Laurentides qui se tiendra le 1^{er} octobre 2025, à 19 heures 30, à la salle Choquette, située au 900, 12^e Avenue à Saint-Lin-Laurentides.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets:

• Vise à permettre que le garage détaché soit d'une superficie de 107,1 mètres carrés alors que le *Règlement de zonage numéro 776-2024* permet une superficie de 100 mètres carrés pour un garage détaché.

Identification du site concerné:

Lot numéro 3 570 169 104, rue des Primevères Saint-Lin-Laurentides

Numéro de la présente dérogation mineure : 2025-20027.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Lin-Laurentides, ce 12 septembre 2025.

Copie originale signée

Stéphanie Myre, greffière et directrice de la conformité municipale